

# Renouveau de la légitimité étatique

**NOUS VENONS DE CONNAÎTRE** deux événements jugés exceptionnels ; le premier est d'ordre financier avec comme résultat une crise économique dite sans précédent; le second relève des phénomènes naturels avec une tempête qui a causé des dommages considérables à nos concitoyens du sud de la France. Ces deux événements n'ont sans aucun doute pas de lien entre eux, mais les réactions qui les ont accompagnés méritent une certaine attention. Nous avons pu constater une activité débordante de l'État, à son plus haut niveau de responsabilité. Bien que la légitimité d'une réponse étatique à une tempête soit incontestée, elle est loin d'être acquise face à une catastrophe financière. En quelques mois, ces deux événements, semblent avoir fortement modifié les jugements de nos concitoyens sur le rôle de l'État. Mais, comment comprendre qu'une forte attente est en train de s'affirmer en direction de celui-ci, alors qu'il y a moins de deux ans, les électeurs français ont apporté massivement leurs suffrages à deux candidats qui se démarquaient fortement de l'État ? Nous dirons que les faits ont primé les croyances.

**AVEC LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE**, l'idée libérale, de tradition anglo-saxonne s'est imposée comme principe de notre développement. Mais elle eut très tôt à compter avec l'opposition de ce que l'on appela l'utopie socialiste ou même communiste. Les tenants de chacune de ces deux idéologies ont alors ferraillé sans prendre réellement conscience qu'ils étaient animés par la valeur commune du progrès matériel. Et, lorsque le communisme s'imposa à son tour comme système politique, cet enjeu essentiellement matériel fut mis en concours. Chacun devant alors faire la démonstration de la meilleure efficacité. Ces échanges incessants n'avaient cependant que peu d'impacts sur les inconditionnels des deux camps, qui sont restés totalement convaincus de la pertinence de leurs convictions. L'État minimum s'opposait à l'État total sur un fond sonore dogmatique.

Mais les faits ont eu raison des idéologies et des systèmes juridiques qui y sont associés. En 1956, la répression du soulèvement hongrois de Budapest bouscula le système

par Hubert  
Seillan

soviétique, mieux qu'aucun idéologue de la pensée libérale ne le fera jamais. Plus tard, en 1989, c'est la chute du mur de Berlin qui a provoqué sa mort. De même, aujourd'hui, la crise financière met en évidence, mieux que tous les discours socialistes, les faillites d'un système fondé sur les seuls mécanismes du marché mondial. L'absence de toute autorité étatique capable d'imposer des règles à la finance internationale fut remarquée avec insistance. L'intervention des États et la création d'institutions disposant d'une capacité normative est aujourd'hui à l'ordre du jour des grands États libéraux. Ainsi, la critique de chacun des systèmes ne s'est révélée efficace que lorsque la réalité en a eu démontré les faiblesses.

**DES FAIBLESSES** qu'il faut chercher ailleurs que dans la seule capacité de réaliser ce paradis matériel tant vanté par chacun d'eux. Même si le pouvoir d'achat est en cause, les inquiétudes qui marquent aujourd'hui si fort nos contemporains visent d'autres valeurs. L'écologie et la spiritualité occupent une très large part de leurs préoccupations. Entièrement engagés dans cette orientation purement matérialiste, scientiste et positiviste, les systèmes libéraux et communistes n'avaient que faire de ces enjeux bien trop abstraits pour être comptabilisés. Il nous semble ainsi assez remarquable de constater que ce renforcement de l'État libéral est également mis au service des lois de la nature et de la spiritualité. C'est un changement considérable qui est en train de se réaliser sous nos yeux, voire même une révolution. Une nouvelle légitimité est proposée à l'action des États qui transcende les idéologies.

Mais cette action ne peut plus être conduite dans le seul cadre d'une souveraineté territoriale ou nationale. Cette pratique n'est plus adaptée au traitement, ni aux enjeux financiers et économiques, ni aux enjeux climatiques, ni aux enjeux en rapport avec la spiritualité et la dignité de l'homme. La réponse des États doit être construite différemment, dans le cadre d'institutions supra nationales disposant de prérogatives contraignantes et réelles. L'avenir en sera le juge éclairé et intègre.